



# Canadian Institute for Procurement and Materiel Management Institut canadien d'approvisionnement et de gestion du matériel

## Description de travail Directeur du conseil d'administration

Le conseil d'administration est une équipe de personnes élues par les actionnaires de la Société pour représenter les intérêts des actionnaires et veiller à ce que la direction de la Société agisse en leur nom.

Un directeur est élu pour un mandat de trois ans et est pleinement engagé dans l'ensemble du mandat conformément aux règlements administratifs de la Société.

Responsabilités :

- Comprend et démontre un engagement envers la mission, la vision et les programmes de la Société.
- Veille à ce que la Société se conforme à toutes les exigences financières, juridiques et réglementaires.
- Assiste régulièrement aux réunions du conseil.
- Se prépare aux réunions en lisant les ordres du jour, les procès-verbaux, les rapports et autres documents requis pour y participer activement.
- Apporte des compétences et des connaissances en participant activement aux réunions et aux travaux du comité.
- Se porte volontaire pour assumer les fonctions de président du comité pour l'un des comités ou projets et participe activement à ses travaux.
- Demande des précisions ou plus de renseignements, au besoin.
- Évite tout conflit d'intérêts potentiel.
- Comprend et maintient la confidentialité.
- Tient à jour les enjeux et les tendances qui touchent la Société.